petites difficultés de début, qui une fois aplanies, permettront la mise en marche définitive de l'éclairage.

Nécrologie. — Les funérailles de M. Alfred Dupont, qui fit partie du Conseil municipal de 1892 à 1896, ont eu lieu hier, mercredi, à Saint-Vincent de Paul. Une foule nombreuse suivait le convoi. M. Alfred Dupont, qui était souffrant depuis longtemps, est mort à l'âge de 36 ans seulement. Il habitait La Marlière.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 550

Les grèves. — L'ère des grèves n'est malheureusement pas close ici. Alors que l'apaisement semblait vouloir se faire un peu à la fois, voici qu'un nouveau conflit surgit tout à coup.

Mercredi à 8 heures 1[2 du matin, une soixantaine de fileurs et rattacheurs des filatures de MM. Charles Tiberghien et fils, ont quitté le travail. Ils donnent comme cause de la grève le congédiement d'un de leurs camarades, ouvrier rattacheur.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, l'ouvrier en question avait été prévenu, il y a huit jours. Mardi il s'est néanmoins présenté à l'établissement, mais quand le contre-maître s'est aperçu de sa présence, il lui a rappelé qu'il ne faisait plus partie de la maison et que sa place n'était donc plus dans la filature. L'ouvrier s'est retiré et les autres rattacheurs ont continué à travailler : ce n'est que mercredi matin à l'heure du déjeuner, qu'ils se sont mis en grève.

Quelques-uns d'entre eux, que nous avons vus, nous ont dit qu'ils avaient abandonné le travail parce que leur camarade, père de famille, avait été congédié pour l'unique raison qu'il s'occupait le dimanche à recueillir les cotisations du syndicat. Ils ajoutaient qu'ils étaient eux aussi menacés du même sort ; c'est pourquoi ils avaient voulu protester contre la mesure dont leur camarade avait été l'objet.

Voilà la version des ouvriers.

MM. Charles Tiberghien et fils assurent, de leur côté, que si l'ouvrier a été prévenu, c'est pour avoir été surpris coupant des fils qui vrillaient, au lieu de les casser simplement et de les rattacher. Ils affirment aussi qu'ils ignoraient que l'ouvrier congédié jouât un rôle quelconque dans le syndicat, qu'ils l'ont appris depuis, notamment lorsque l'ouvrier se présentait à l'usine, mardi en disant qu'il venait travailler « par ordre du syndicat ».

La réintégration de cet ouvrier, demandée par les autres rattacheurs, n'ayant pas été accordée, les rattacheurs se sont donc mis en grève, mercredi matin, au nombre de 61. Vers une heure de l'après-midi, une manifestation dirigée par le citoyen Devernay, de Lille, eut lieu devant la filature de la rue de l'Alma. A ce moment, trente-trois bâcleurs quittèrent l'atelier, puis dix-huit rattacheurs de la filature de la rue d'Anvers firent cause commune.

Les grévistes continuèrent leur promenade en ville. Ils passaient en chantant l'*Internationale* devant nos bureaux quand, sur l'ordre du citoyen Devernay, ils poussèrent les cris de : « A bas Reboux ! »

Malheureusement pour les grévistes, ce ne sont pas ces cris qui dénoueront la situation.

— Au tissage de la rue Desurmont de MM. Bayart-Parent, les ouvriers qui étaient rentrés, continuent toujours à travailler. A la sortie des ateliers, ces ouvriers ont été escortés par les grévistes.

— Tous les ouvriers tisserands de la fabrique de M. Valentin ont repris le travail aux anciennes conditions, sauf sept, à qui on avait remis leur livret.

— Dans la soirée un groupe d'une cinquantaine de manifestants, hommes et femmes, a encore parcouru les quartiers centraux. Le chant de la *Carmagnole* alternait avec les cris de « On les pendra ces fainéants ! » La police n'est pas intervenue.

L'entrée de la librairie étrangère en France par la gare de Tourcoing. — *Statistique.* — Tous les quinze jours nous donnons à cette même place et sous la même rubrique les quantités d'articles de librairie étrangère qui entrent en France par notre gare centrale.

L'année écoulée, nous avons cru qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de donner une statistique des diverses quantités entrées en 1899, soit du 1er janvier au 31 décembre. Les importations ont atteint un poids énorme comme on peut en juger par les chiffres qui suivent. Pendant les douze mois de l'année dernière, il est entré par notre gare 65,212 kilos d'articles divers, contenus en 1762 colis ayant donné lieu à 465 procès-verbaux de constat.

Ces 65,512 kilos se répartissaient comme suit : Livres en langue morte, 8,170 kilos ; livres en langue française, 11,918 kilos ; musique imprimée, 535 kilos ; chromos, 19,589 kilos ; ouvrages destinées à des bibliothèques particulières, 2,134 kilos ; clichés en plomb et en cuivre, 786 kilos ; imprimés avec blancs à remplir, 3,303 kilos ; pierres lithographiques avec dessins, 2,527 kilos ; journaux français-flamands, 25,550 kilos.

Si l'on compare les chiffres de l'année précédente, on trouve une augmentation de 31,134 kilos pour 1899 sur 1898. Pour chacun des articles repris plus haut cette augmentation se répartit de la façon suivante : Livres en langue morte 5,000 kilos en plus ; livres en langue française, 7,300 kilogs ; imprimés avec blancs, 3,000 kilogs ; pierres lithographiques, 2,100 kil. ; chromos, 10,100 kilogs ; clichés en plomb et en cuivre, 660 kil. ; musique imprimée, 600 kil. ; bibliothèque particulière, 2,000 kil. ; journaux français-flamands, 1,358 kil. Pour 1899 le nombre de colis a été supérieur de 229 sur 1898 et celui des procès-verbaux de constat de 51. Ainsi qu'on le voit, les chiffres de 1898 ont été à peu près doublés en 1899.

Nomination dans la douane. — Nous apprenons que M. Couturier, vérificateur-adjoint des douanes à la Gare de Tourcoing, vient d'être nommé de première classe au même poste.

Arrestation d'un jeune homme évadé de l'assistance publique. — Il y a quelque temps, un jeune homme de 16 ans, Victor Minne, était confié à l'assistance publique par le tribunal correctionnel de Lille. On constata peu de temps après qu'il s'était évadé de l'établissement et n'avait pu être retrouvé. Dans la journée de mercredi, il a été découvert à Tourcoing et arrêté par la police. Après interrogatoire, il a été dirigé sur Lille.

Une arrestation pour fraude. — Les douaniers de service à la Marlière ont mis en état d'arrestation un marinier, Jules Bouffiaux, né à Tengaine (Belgique). Cet homme était porteur d'une certaine quantité de tabac de provenance étrangère. La gendarmerie l'a conduit à Lille hier, mercredi, dans l'après-midi.

Déprédations au jardin public. — Pendant la nuit, des gens restés inconnus ont en partie démoli et renversé une des palissades clôturant le jardin public, rue Fin-de-la-Guerre. Des voisins ont déclaré avoir entendu du bruit pendant la nuit, mais n'ont pu fournir aucune indication susceptible de faire découvrir les auteurs de ces déprédations. Des ouvriers ont aussitôt rétabli la palissade.

Les accidents du travail. — Un ouvrier serrurier, Alphonse Vancoyghem, âgé de 27 ans, demeurant rue de Lille 164, travaillant chez M. Louis Beuque, serrurier rue du Brun-Pain, a été blessé au coude droit par une cornière, qui lui a fait une contusion. Le blessé a reçu les soins de M. Bernard ; il subira une incapacité de travail de huit jours.

— Chez MM. Réquillart-Guenot et Cie, un rattacheur Alfred Coussens, âgé de 20 ans, demeurant rue des Anges, 8, a eu la poitrine comprimée entre le chariot et le porte-système d'un métier. Il en est résulté des contusions qui nécessiteront un repos de dix jours. M. le docteur Desreumaux a soigné le blessé.

Blessé par du verre cassé. — Un ouvrier fileur de la maison L. et F. Motte frères, a été victime d'un accident heureusement peu grave. Cet ouvrier, Charles Bogaert, âgé de 25 ans, demeurant à Mouscron (Haut-Judas), passait dans une salle de la filature, lorsqu'il marcha sur un tesson de bouteille qu'il n'avait pas aperçu. Il se fit ainsi une plaie assez profonde à la plante du pied droit. M. le docteur Desreumaux a prodigué ses soins au blessé qui ne pourra travailler pendant au moins une huitaine de jours.

Remise d'un extradé français à la frontière. — Dans l'après-midi de mercredi, les gendarmes belges ont remis à la frontière entre les mains des gendarmes de Tourcoing, un extradé, Pierre Dansette, âgé 18 ans, tisserand, âgé de 18 ans, tisserand, domicilié à Halluin. Ce jeune homme après s'être rendu coupable du vol d'une montre et d'une chaîne en or au préjudice d'un cabaretier de la rue Saint-André, à Halluin, s'était réfugié en Belgique. C'est là qu'il a été arrêté en vertu d'un mandat d'extradition émanant du parquet de Lille. Il sera transféré aujourd'hui à la prison de cette ville.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81.
Superbes portraits 40 X 30 gratis aux mariés.

RONCQ. — Une homme tamponné sur la ligne de Tourcoing à Menin. — Suicide ou accident. — Etat grave du blessé. — Un pénible évènement vient de se produire à Roncq et y a vivement émotionné les habitants. Un cultivateur appartenant à une famille honorable, M. Emile Delvorde, âgé de 39 ans, a été trouvé sur la ligne de chemin de fer de Menin à Tourcoing grièvement blessé. Voici les détails que nous avons recueillis sur le théâtre de l'accident.

Un cantonnier de la Compagnie du Nord, M. Oscar Kimpe, se rendant à la gare de Roncq mercredi matin, vers quatre heures et quart, trouva au milieu de la voie, au point kilométrique 282.800, le corps inanimé d'un homme baignant au milieu d'une mare de sang. M. Kimpe se trouvant à environ 500 mètres de la station, y courut immédiatement pour y chercher du secours.

Plusieurs autres cantonniers, en compagnie de leur confrère, se rendirent au lieu indiqué et, se chargeant du corps, le transportèrent avec d'infinies précautions dans un estaminet voisin de la gare. L'homme respirait encore, mais les tuméfactions de la face, les plaques de sang coagulé qui la recouvrait empêchaient de le reconnaître. On y parvint cependant quelques instants après.

M. le docteur Galissot, appelé aussitôt, prodigua ses soins au blessé ; celui-ci portait sur le côté gauche de la tête une large blessure, partant de l'arcade sourcillière à la nuque et laissant entrevoir le crâne. De plus, le bras et le poignet droits étaient fracturés et la cuisse fortement ankylosée.

L'on croit également qu'une fracture existe au crâne. Le médecin jugea l'état du blessé très grave ; pourtant on ordonna son transfert à son domicile, au Pied-de-Bœuf, vers neuf heures et demie. Il a reçu des mains de M. l'abbé Villain, curé du Blanc-Four, les derniers sacrements.

M. Dorisse, commissaire de police, informé de l'évènement, ouvrit aussitôt une enquête afin de découvrir si possible si M. Delvordre a été victime d'un accident. Cette hypothèse est possible, car M. Delvordre a quitté un estaminet voisin de la gare vers 10 heures et demie ; il s'est dirigé vers le Pied-de-Bœuf en longeant la ligne du chemin de fer et aura peut être été surpris par l'arrivée du dernier train venant de Menin. On s'arrête aussi à l'hypothèse d'une tentative de suicide, car, depuis quelque temps, M. Delvordre manifestait les intentions d'en finir avec la vie.

Bondues. — *Acte de courage d'un artilleur originaire de Bondues.* — Un jeune homme de la commune, soldat au 27e régiment d'artillerie à Douai s'est signalé par un acte de courage que nous aimons à relater. Ce jeune homme, M. Emile Six, longeait le canal de la Scarpe, lorsqu'il aperçut deux jeunes enfants qui, tombés à l'eau, étaient en danger de se noyer. Notre concitoyen n'écoutant que son courage se porta au secours des deux jeunes imprudents et réussit ainsi à les sauver d'une mort certaine.

Nous ne pouvons que féliciter M. Emile Six du courage dont il a fait preuve.

Marcq-en-Barœul. — *Nouveaux exploits de malfaiteurs.* — La paisible commune de Marcq devient de nouveau l'objectif des malfaiteurs. Dans la nuit de mardi à mercredi, des vols et une tentative ont été commis à deux extrémités du territoire. Au hameau de l'Entrepôt, les poulaillers ont été fracturés chez MM. Emile Flouret, cabaretier, et Gadenne, cordonnier, chez le premier, quatre lapins d'une valeur de 12 fr. ont été enlevés et chez le second, deux lapins valant 6 fr.

L'atelier de M. Vandenhacke, menuisier, a été ouvert et plusieurs outils ont disparus. Au hameau du Pont, les malfaiteurs ont fracturé une vitre du domicile de M. Norbert Debruyne, marchand de chaussures, rue de l'Eglise ; ils ont été probablement empêchés ; aucun objet n'a disparu.

Neuville-en-Ferrain. — *Distinctions honorifiques.* — Sur rapport du maire de la commune et proposition du préfet du Nord, le Ministre de l'Intérieur a décerné : une médaille de bronze à M. Lefebvre, secrétaire de la mairie, et une mention honorable à M. Dujardin, garde champêtre. Ces récompenses sont attribuées pour dévouement et acte de courage dans des circonstances exceptionnelles et dignes d'éloges. Nous sommes heureux de ces distinctions honorifiques et applaudissons pleinement à ces marques de confiance du gouvernement de la République envers deux citoyens distingués et dévoués de notre excellente commune de Neuville en-Ferrain.

LILLE

Une rafle importante. — La police de Lille est parvenue à arrêter, dans la journée de mercredi, une bande de six voleurs, qui avaient commis de nombreux méfaits, cambriolages, vols au camion, vols ordinaires. Quatre hommes et deux femmes sont actuellement sous les verrous. Les perquisitions faites en leurs domiciles ont amené la découverte d'une quantité d'objets volés.

Bourse linière de Lille du 3 janvier. — Lins de Russie : Malgré les hauts prix demandés, les affaires ont encore été importantes cette semaine. La hausse continue. — Etoupes de peignage : Affaires peu actives. Les prix restent fermes. — Fils : Bien que le prix des fils augmente, la situation n'en reste pas moins défavorable pour la filature, qui, non seulement paie les lins très cher, mais se trouve en présence d'une très mauvaise récolte. — Fils de jute : La demande continue d'être bonne et les prix fermes. — Toiles : Bon courant d'affaires pour l'époque. Prix très fermes avec tendance à la hausse sur la plupart des genres.

Marché au blé de Lille du 3 janvier. — (Cours commercial). — Blés calmes. Les prix varient entre 14,50 et 15 fr. maximum, les 80 kilos. En boulangerie, on demande 25.50 pour les farines de choix. Affaires difficiles.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis **1 fr.**
5567

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL

3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Léon BEAUSIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Léon-Joseph Beausire**, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1900, à l'âge de 53 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 5 courant, à 8 heures 1[2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 166.

Les amis et connaissances de la famille VANDECANDELAERE-SPRIET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Marguerite-Marie Vandecandelaere,** décédée à Roubaix, le 2 janvier 1900, à l'âge de 1 an et 15 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 5 courant, à 3 heures 1[2, en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Condé, 11, au Pile, à 3 heures.

Les amis et connaissances de la famille FERRET-DUTHOIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste-Désiré-Joseph Ferret,** trésorier de la Fabrique du Sacré-Cœur, décédé subitement à Roubaix, le 1er janvier 1900, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 6 dudit mois, à 10 h. 1[2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 234.

Les amis et connaissances de la famille DUPIRE-DUJARDIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Cécile Dujardin,** décédée à Roubaix, le 2 janvier 1900, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 4 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 5 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 7.

Spécialité de caveaux et de monuments funéraires. Victor CASTERMANN, rue d'Isly, 139, à Roubaix. Caveaux pour trois corps, tout en ciment y compris la semelle, travail exécuté en 18 heures et garanti contre toutes infiltrations, prix 235 fr. Les mêmes caveaux pour six corps, travail exécuté en 24 heures, 400 fr. 57983

Nouvelles Militaires

Armée active. — MUTATIONS : *Artillerie.* — M. Goiran, colonel breveté directeur à Maubeuge, est nommé au commandement du 32e régiment. M. Harang, colonel, directeur adjoint à Maubeuge, est nommé directeur dans la dite place. M. Bons, capitaine en 2e, adjoint à la direction de Maubeuge, est affecté la direction du Havre. M. Delage, lieutenant en 2e au 1er bataillon, 2e batterie, est classé au 3e bataillon, 2e batterie.

M. Lajeunesse, lieutenant en 2e au 27e régiment, 11e batterie, est nommé adjoint au trésorier du 13e régiment. M. Chenot, lieutenant en 2e au 27 régiment, 9e batterie, est classé aux batteries de la 4e division de cavalerie (25e rég., 13e batterie) à Stenay. M. Vantravers, lieutenant en 2e au 45e régiment, 11e batterie, est classé aux batteries de la 3e division de cavalerie (40e régiment, 11e batterie), à Châlons.

M. Maury, garde d'artillerie de 2e classe, comptable à la direction de Dunkerque, est classé à la direction de Langres. M. Augez, garde d'artillerie de 2e classe, comptable à la commission d'expériences de Calais, est classé à Calais (direction de Dunkerque).

M. Paquet, garde d'artillerie principal de 2e classe, comptable à l'école d'artillerie du 11e corps d'armée, est classé à la direction de Dunkerque.

Corps de l'intendance. — M. Huguin, sous-intendant militaire de 3e classe à Mâcon, est désigné pour Maubeuge.

Corps de santé. — M. Barois, médecin principal de 2e classe, médecin chef de l'hôpital militaire de Cambrai (provisoirement), est désigné pour l'hôpital militaire de Lille. M. Gazin, médecin-major de 1re classe au 61e régiment d'infanterie, est désigné comme médecin chef de l'hôpital militaire de Cambrai.

M. Landouzy, médecin major de 2e classe, au 8e bataillon de chasseurs à pied, est désigné pour le 21e dragons. M. Martin, médecin major de 2e classe au 21e dragons, est désigné pour l'école militaire préparatoire d'infanterie à Montreuil-sur-Mer. M. Blondel de Joigny, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille, est désigné pour le 15e régiment d'infanterie.

Gendarmerie. — M. Fenodot, capitaine à Valenciennes, passe à Courbevoie.

Réserve. — PROMOTIONS. — *Infanterie.* — Sont promus au grade de lieutenant de réserve et maintenus dans leur affectation, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

Régiment de Lille : MM. Risbourg, Flipot, Dupire, Rémy, Collin. Régiment de Valenciennes : MM. Dezoteux et Delvalle. Régiment d'Avesnes : MM. Duthoit et Herbecq. Régiment d'Arras : MM. Macquaire, Tierny, Derol, Cacheux et Hattu. Régiment de Béthune : MM. François et Hoguet. Régiment de Saint-Omer : MM. Pellétier de Chambur, Choquet, O'Kelly.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve et affectés aux corps ci-après les anciens officiers dont les noms suivent :

Régiment de Lille : MM. Lucien Boudry, Charles Delalé, Charles de Lauwereyns de Roosendaele, sous-officiers de réserve. Régiment de Valenciennes : M. Henri Mahon, ancien sous-officier de l'armée active. Régiment de Cambrai : M. Eugène Guisselin, sous-officier de réserve. Régiment d'Avesnes : M. Lucien Withant, ancien sous-officier de l'armée active. Régiment d'Arras : MM. Arthur Lebrun, ancien sous-officier de l'armée active ; Charles Labbe, sous-officier de réserve ; Désiré Denimal, sous-officier retraité. Régiment de Béthune : M. Edgard Troyaux, ancien sous-officier de l'armée active. Régiment de Saint-Omer : M. Paul Lecointe, ancien sous-officier de l'armée active. Régiment de Dunkerque : M. Jules Delemer, sous-officier de réserve.

Cavalerie. — Sont nommés au grade de sous-lieutenant : Au 19e chasseurs, M. Couke, adjudant de cavalerie retraité. Au 4e cuirassiers, M. Chalvet, ancien sous-officier de cavalerie.

Artillerie. — Est nommé au grade de capitaine, pour occuper un emploi de capitaine en 2e : M. Laurent Trévaux, capitaine démissionnaire, classé au 1er bataillon.

Est nommé au grade de lieutenant pour occuper un emploi de lieutenant en 1er : M. Jules Desplanques, lieutenant en 1er, démissionnaire, classé au 8e bataillon.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant, les sous-officiers de réserve : MM. Emmanuel Lanthiez, classé au 15e régiment ; Paul Leborne, classé au 27e régiment.

Train des équipages. — Est nommé au grade de sous-lieutenant : M. Auguste Durot, sous-officier de réserve, classé au 1er escadron.

MUTATIONS. — *Cavalerie.* — M. Van de Weghe, sous-lieutenant à l'escadron territorial de dragons de la 1re région, passe au 19e régiment de chasseurs.

Armée territoriale. — PROMOTIONS ET NOMINATIONS. — *Infanterie.* — Est nommé au grade de lieutenant colonel : au 1er régiment, M. Vidal, chef de bataillon au 7e de même arme. — Est nommé au grade de chef de bataillon : au 7e régiment, M. Letourmy, capitaine au régiment de Bernay.

Sont promus au grade lieutenant les sous-lieutenants : Au 1er régiment : M. Charles Junker. Au 4e régiment : M. Louis Wolff.

MUTATIONS. — M. Marguerite, sous-lieutenant de réserve au 4e cuirassiers, passe à l'escadron territorial de dragons de la 8e région. M. Raoul Duval, sous-lieutenant de réserve au 25e régiment de dragons, passe à l'escadron territorial de dragons de la 1re région.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 3 janvier 1900.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — S'il n'y a pas de vacances officielles au jour de l'an, le Tribunal n'a pourtant pas beaucoup d'affaires à son rôle ; deux seulement au rôle de mercredi : César Thirmon, mendicité, six jours de prison. — Narcisse Fosdey, 30 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, rue de la Balance, fraude de 42 kilogs de café, valant 126 francs, le 30 décembre, vers 6 heures et demie du soir, au pavé de Lys, territoire de Leers, deux mois de prison et 500 francs d'amende.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 3 janvier 1900.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — Une saisie immobilière était pratiquée le 30 septembre dernier à la requête de MM. Manche frères, entrepreneurs à Roubaix contre Mme Gabrielle Deboosère, veuve de M. Paul Defronsure, rentière, demeurant auparavant à Roubaix, actuellement à Orroir (Belgique) chez M. Moreau, sabotier ; elle aboutit maintenant à la vente des immeubles saisies.

L'adjudication s'est d'abord faite en 4 lots, provisoirement, puis en réunion. Voici les résultats :

1er Lot. — Une maison en briques, à usage d'estaminet, sise à Roubaix, rue de la Paix, n° 29, avec deux étages, cour fonds et terrain en dépendant, ladite maison occupée par M. Dumortier-Loridant, brasseur à Comines, au loyer mensuel de 50 francs. Mise à prix, 2.000 francs ; adjugée provisoirement à Mᵉ Desmazières pour 5.000 francs.

2e Lot. — Rue de la Paix, n° 31 à Roubaix, une maison bâtie en briques, à usage de buvette, ayant issue dans la cour du n° 33, et occupée par MM. Leclercq frères, brasseurs à Hem, pour 33 francs par mois ; à Mᵉ Desmazières, provisoirement pour 2.000 francs ; la mise à prix était de 2.000 francs.

3e lot. — Une cour comprenant 21 maisons bâties en briques, portant le n° 33 de la rue de la Paix, à Roubaix, autour de cette cour, les dites maisons à usage d'habitations de journaliers, susceptibles de donner un revenu global de 3,420 francs par an, la mise à prix est de 5,000 francs. Mᵉ Desmazières est encore adjudicataire provisoire pour 15.000 francs.

4e lot. — Une maison à usage de commerce, sise à Roubaix, 35, rue de la Paix, occupée par M. Noelain, marchand d'étoffes au loyer annuel de 35 francs, mise à prix 1,000 fr. adjudicataire provisoire à Mᵉ Desmazières pour 2,000 francs.

Les quatre lots ont été enfin offerts en vente en réunion pour le cas où le mode d'adjudication serait plus avantageuse ; les enchères parties de 24,000 francs se sont élevées à 25,000 francs somme pour laquelle Mᵉ Desmazières a définitivement obtenu tous les articles.

IMPORTANTE DÉCISION SUR LA PROCÉDURE EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Est-il possible à un ouvrier de réclamer l'indemnité à laquelle il a droit en vertu de la nouvelle loi par toute autre voie que celle prévue et indiquée par cette loi ? Telle est-là question que vient de trancher le Tribunal civil de Lille et il s'est prononcé dans le sens de la négation. Deblanc, ouvrier chez M. Fontier, prétend avoir été, le 9 août dernier, atteint d'une hernie en soulevant chez son patron, une pièce de bois ; le patron, qui affirme le contraire et estime que cette hernie, beaucoup plus ancienne, ne provient pas de ce travail et ne date pas de ce jour-là, ne déclara donc point l'accident ; ce que voyant Deblanc sollicita et obtint le 26 septembre l'assistance judiciaire, et après avoir présenté requête au président, il obtint dispense du préliminaire de conciliation et assigna directement devant le Tribunal.

Mᵉ Boyer-Chammard soutenait la demande du blessé ; à l'audience Mᵉ Fauchille, avocat de M. Fontier, opposa une fin de non-recevoir tirée de ce que la procédure spéciale organisée par la loi de 1898 n'avait pas été suivie. La loi du 9 avril 1898, disait-il, forme un tout indivisible et un droit nouveau ; elle a créé une procédure particulière, déclaration de l'accident, enquête par le juge de paix, conciliation devant le président, etc., et cette procédure est obligatoire ; ainsi semble l'exiger l'art. 30 de la dite loi, qui déclare toutes les dispositions d'ordre public, auxquelles il ne peut être dérogé. L'ouvrier aurait dû déclarer l'accident lui-même et suivre la procédure particulière aux accidents du travail ; tout autre mode d'agir lui est interdit. Le Tribunal s'est rangé à cet avis et a donc déclaré non recevable la demande l'ouvrier Deblanc.

Tribunal de commerce. — *Audience du mercredi 3 janvier 1900.* — Présidence de M. DERVILLE-WIBAUX. — Une question qui intéresse les locataires de parties d'immeubles.

M. Legros, imprimeur, a sous-loué à MM. Dernancourt et Roos partie d'un immeuble sis rue du Grand Chemin, c'est-à dire deux étages d'un corps de logis donnant sur cour. L'entrée de leurs places se fait par une grande porte qui sert également d'issue sur la rue à MM. Dernancourt et Roos. M. Legros assigne ses co-locataires, bailleurs vis-à-vis de lui pour partager la jouissance de la cour de l'immeuble, l'eau du puits dudit immeuble et enfin pour être autorisé à mettre une plaque indicatrice de son domicile et de ses ateliers sur la grande porte d'entrée dont il a été parlé. — MM. Desnancourt et Roos ont fait enlever la plaque qui y avait été posée par M. Legros.

Le demandeur prétend justifier sa demande en disant que les autorisations qu'il réclame sont implicitement comprises dans la location d'une partie d'immeuble qui lui a été concédée. MM. Dernancourt et Roos répondent à cette théorie : Pour l'eau, le contrat de sous-location dispose que le sous-locataire ne pourra soulever aucune réclamation relativement au manque d'eau. Cette clause, disent-ils, avait été stipulée en raison du manque d'eau de la partie sous louée. Il n'existe dans la maison que les pompes de l'habitation placées à l'intérieur de celle-ci ; il est inadmissible que Legros puisse, lui et ses ouvriers, pénétrer, à leur fantaisie, dans leur intérieur sur la jouissance de la cour.

Les défendeurs répondent : que Legros n'a loué que deux étages et un grenier d'un bâtiment donnant sur la cour, qu'il est dès lors sans droit de convertir tout ou partie de celle-ci en remise de voitures. — Quant au droit à la plaque, le droit du sous-locataire est limité à la jouissance de la partie qu'il a louée. Il lui est loisible de disposer, comme il l'entend, de la façade extérieure de cette partie. Mais il ne lui est pas permis d'empiéter sur les droits et la jouissance des autres locataires de l'immeuble. Dernancourt et Roos se disent d'autant plus fondés à résister à la demande de Legros que la porte sur rue est contiguë à la partie de leur habitation particulière. Les mises en demeure amiables, disent-ils, qu'ils ont adressées à Legros, d'avoir à retirer la plaque qu'il avait apposée à la grande porte étant restées sans effet, ils ont enlevé cette plaque et l'ont déposée à l'entrée du bâtiment sous-loué à Legros. Ils prétendent qu'ils en avaient le droit. La cause est en délibéré.

Concerts & Spectacles

Tourcoing. — *Salle des fêtes place Leverrier.* — Dimanche 7 janvier, en matinée, à trois heures 1[4, aura lieu une représentation extraordinaire avec le concours personnel de M. Ch. Baret et de Mme Jane May, l'étoile du théâtre des Variétés, dans ses dernières chansons où elle est inimitable. M. Baret nous apporte toujours un programme composé d'œuvres d'auteurs gais et son répertoire est inépuisable en ce genre. Nous l'entendrons cette fois dans l'un des plus authentiques chefs-d'œuvres de Labiche : *Le Misanthrope et l'Auvergnat* où il joue le rôle de Machavoine l'Auvergnat, duquel il tire certainement des effets du plus haut comique ; nous le verrons encore dans *J'invite le Colonel,* et le programme sera complété par *Fifine,* un autre chef-d'œuvre, où se fera applaudir aussi l'excellente Mme Frank Mel que M. Baret vient de s'attacher. *Le soir même, spectacle à l'Hippodrome de Roubaix.*

— *Théâtre de la salle de la Nouvelle-Union.* — Direction Alexandre fils. — On annonce pour dimanche prochain une représentation du plus grand intérêt car elle comprendra à la fois une partie musicale et une partie comique. Une heureuse composition de programme a permis d'intercaler une très fine comédie de Valabrègue : Les ménages parisiens, entre deux opéras-comiques qui sont des petits chefs-d'œuvre du genre : *Le Maître de chapelle* et *Bonsoir Voisin.* Nous reparlerons prochainement de cette intéressante représentation.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 h. 1/2 **Jeudi 4 Janvier 1900** Rid. à 8 h.

GRANDE REPRÉSENTATION

(19ᵉ représentation de l'abonnement de M. CH. BARET)

ROMÉO ET JULIETTE

Opéra en cinq actes. Paroles de Barbier et Carré. Musique de Charles Gounod. — Au 1ᵉʳ acte : Cœur dansé réglé par Mᵐᵉ Ratteri. — On terminera le spectacle par : **LES EGYPTIENNES,** Ballet divertissement d'Alexandre Luigini. Grand orchestre sous la direction de M. Lévy. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places s'adresser chez M. Jubé-Hortogh, rue de la Gare.

Il a fallu six jours pour créer le monde et **il ne faut qu'une nuit,** à la Ouate Thermogène, pour guérir toux, angine et rhumatisme. 60577

NORD

L'affaire mystérieuse de Phalempin. — Le parquet de Lille a reçu, dans la matinée de mercredi, un long procès-verbal du juge de paix de Pont-à-Marcq, concluant formellement à un accident, dû à l'imprudence de M. de Robespierre qui avait voulu descendre du train à la marche. Dans ces conditions l'autopsie devenait une formalité inutile.

M. de Robespierre donnait, depuis quelque temps des inquiétudes au sujet de son état mental et à diverses reprises, il tenta de se suicider ; il y a trois semaines il tentait de se couper la gorge au moyen d'un rasoir ; il y a à peine 15 jours il sautait à la marche d'un train venant de Lens et se dirigeant vers Carvin croyant se trouver sur une fausse route. Quant à la chaîne et à la montre en or du malheureux, elles n'ont pas encore été retrouvées. Il est très probable qu'il les a laissées chez un ami, pendant ses pérégrinations, soit à Lille, soit à Arras, où il a été rencontré dans la soirée de lundi.

La question des alcools dénaturés. — MM. Plichon, Henry Cochin, Tailliandier, des Rotours, Jules Dansette, Desjardins, viennent de déposer l'amendement suivant à la loi de finances (article 14, produits des contributions indirectes) :

(En modification de la loi du 16 décembre 1897, sur les alcools dénaturés, et des décrets prévus pour l'application de ladite loi.) Diminuer le crédit de 1.000 francs.

A titre d'indication, pour manifester l'intention de la Chambre, de voir :

1° Remplacer le dénaturant actuellement employé dans la dénaturalisation de l'alcool par un dénaturant moins coûteux ; 2° Supprimer la coloration au vert malachite qui attaque les métaux des lampes et des moteurs, et nuit au fonctionnement des appareils ; 3° Autoriser la dénaturation de l'alcool à tous degrés au-dessus de 90 0[0 en volume.

Mons-en-Pévèle. — *Nécrologie.* — Mlle Isabelle Desmoustiers est morte le 31 décembre dernier, à l'âge de 92 ans, en son château de Blours (commune de Mons en Pévèle). La défunte était la sœur de feu M. Desmoustiers, décédé conseiller général du canton de Pont-à-Marcq, et de M. Charles Desmoutiers, ancien député.

Dunkerque. — *Nécrologie.* — M. Duhau, ancien chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Malo-les-Bains, à l'âge de soixante-quinze ans.

M. Duhau avait été le premier maire de Malo-les-Bains, lors de la fondation de cette station balnéaire.

— M. Danluau, hâleur en retraite, décoré de l'ordre de la croix d'Espagne et de la médaille de Crimée, vient de mourir à Dunkerque, dans sa soixante-douzième année.

Une étrange disparition à Sémeries. — Un fermier de Sémeries, M. Zéphir Balligant, âgé de 65 ans, est disparu de son domicile depuis vendredi dernier. Ce jour là, il était parti à Sars-Poteries avec son attellage.

Samedi matin, on a trouvé son chariot dans la cour de sa maison et son cheval dans celle d'un voisin. On ne sait encore si l'on doit attribuer cette disparition à un crime ou à un suicide, l'hypothèse d'un accident devant être écartée.

Honnecourt. — *Nomination ecclésiastique.* — M. l'abbé Budin, curé d'Hamel, est transféré à Honnecourt.

PILULES DU Dʳ SOMER
PILULES DU Dʳ SOMER
PILULES DU Dʳ SOMER
PILULES DU Dʳ SOMER

Depuis leur entrée en France, les Pilules du Dr Somer sont devenues rapidement populaires grâce à leur merveilleuse efficacité, elles sont pour ainsi dire

INFAILLIBLES
INFAILLIBLES
INFAILLIBLES
INFAILLIBLES

contre le manque d'appétit, la dyspepsie, la constipation, l'échauffement, les affections du foie et des intestins, la bile, les glaires, etc. ; elles guérissent d'une façon rapide et sûre toutes les

MALADIES DE L'ESTOMAC
MALADIES DE L'ESTOMAC
MALADIES DE L'ESTOMAC
MALADIES DE L'ESTOMAC

Dans toutes les bonnes pharmacies, 2 fr. l'étui contenant les Pilules et le mode d'emploi. Envoi franco contre mandat ou timbres-poste à M. Boyaval, dépositaire, 108, rue de Lannoy, à Roubaix.

Refuser les imitations et substitutions.

POUR RIEN !
10.000 bouteilles de VIN BLANC

Afin de faire apprécier son vin blanc, à 145 francs la barrique, la **Compagnie Vinicole Algérienne,** dont

LA CONFIANCE
73, rue de Ma Campagne, à Roubaix
EST SEULE DÉPOSITAIRE
OFFRE GRATUITEMENT
10.000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Du 30 décembre au 15 janvier

LA CONFIANCE

donnera pour rien à tout acheteur **une bouteille de vin blanc de la Compagnie Vinicole Algérienne,** contre paiement de quinze centimes, montant des droits de régie et de vingt centimes pour le verre (qui sera remboursé au même prix). 60906

LA PUBLICITÉ

L'annonce est à la vente des marchandises ce que la vapeur est à l'ancienne locomotion par les coches et le roulage.

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve
AGENCES :
Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptan
OPERATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces
Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du mercredi 2 janvier 1900

PARIS, 3 janvier.

Nous avons un bon début d'année. La liquidation de décembre s'est achevée bien mieux qu'elle n'avait commencé ; les cours de compensation ont été fixés en reprise, plus haut qu'on ne s'y attendait. Ce qui paraît avoir déterminé ce mouvement favorable, ce sont d'abord les nouvelles du Transvaal annonçant un succès du général anglais French sur les Boërs, à Colesberg.

Bien que l'optimisme de marché anglais ait travesti en victoire un simple mouvement dont les conséquences ne peuvent être encore appréciées, l'information a rendu aux acheteurs de mines la confiance qu'ils avaient perdue et le Stock Exchange a fait monter les valeurs du Transvaal. Notre Bourse ne pouvait sans doute mieux faire que de suivre le marché de Londres, elle a racheté ces mêmes valeurs. Les nouvelles financières sont d'autre part plus satisfaisantes et exercent une influence beaucoup mieux justifiée sur les dispositions de notre place.

Il est arrivé à Londres de grosses sommes d'Allemagne et des Etats-Unis qui ont été grossir l'encaisse de la banque d'Angleterre. Aussi une entente s'est elle produite sur le marché monétaire de nos voisins. Ici où l'on dispose de capitaux immenses, la haute banque a fait tout ce qu'elle a pu pour venir en aide aux acheteurs ; les reports ont été offerts non pas à bas prix, ce qui serait surnaturel, mais à prix relativement modérés. Les positions ont été conservées.

On remarquera que depuis trois mois ou environ les choses se passent de la même manière ; notre marché est tenu, défendu, protégé du 30 au 3 suivant, puis abandonné à lui-même. La Bourse de ce matin est bonne et ses différences sont en général favorables, le lecteur aura la mesure du mouvement s'il veut s'en référer aux colonnes de notre tableau.

BRUXELLES, 3 janvier.

Terme : Marché ferme : 4 0[0 Brésilien 58 3[8 ; Extérieure en hausse à 65 9[16 ex-coupon de 1 0[0. Saragosse 269.75. Nord d'Espagne 192 et 191. Le Rio-Tinto progresse de 1140 à 1142. Métropolitan 446,50 et 448. Lot turc 125,50 et lot du Congo de 84 à 81,50.

Comptant. — Les dispositions générales sont excellentes. On hausse en valeurs congolaises, en charbonnages, en actions de Banque ; le reste est très ferme, 3 0[0 cours mieux à 96,70. Lot d'Anvers 803,75 ex coupon de 2,50. Hausse de la Banque de Bruxelles à 835, de la Banque nationale à 2510, de la part de réserve à 2430. La Capitale et la Dividende nationale financière ont toujours de nombreux acheteurs à 160 et à 265.

On vend toujours aussi de la dividende Outre-Mer à 245, de l'Ordinaire chemin du Congo à 2400, de la part de Fondateurs à 8940 ; de l'Ordinaire Haut Congo à 2290. Dividende produits du Mayombé 8350. Capital Tramways d'Anvers à 104. Siderurgies fermes, et charbonnages recherchés ; Levant du Flénu 4700. Ex coupon de 50, produits haut Flénu 6380 ; ex-coupon également de 50. Zincs soutenus ; Vieille-Montagne 785 et Asturienne 6275.

VANDERKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière, »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN

LILLE, 24bis, r. Esquermoise ;
ROUBAIX, 14, rue St Georges ;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta ;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque ;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry ;
ARRAS, 16, rue des Capucins ;
DOUAI, 50, rue de Bellain ;
PARIS, 14, rue de la Victoire ;
AMIENS, 17, rue Porion ;
SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie ;
ROUEN, 63, r. Jeanne d'Arc ;
HAVRE, boulevard de Strasbourg ;
TOURNAI, 30, place du Parc ;
PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin ;
GAND, 13, rue de Brabant ;
BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune [illegible]

BELGIQUE

La nouvelle loi électorale. — *La manière de voter.* — Nous extrayons du texte de la nouvelle loi électorale, le passage suivant, relatif à la manière de voter.

L'électeur ne peut émettre, d'une part pour la Chambre des représentants, d'autre part pour le Sénat, qu'un seul vote pour l'attribution des mandats effectifs et un seul vote pour la suppléance.

Lorsqu'il n'y a qu'un membre à élire, les noms des candidats aux mandats effectifs sont inscrits dans le bulletin à la suite les uns des autres sur une même ligne, dans l'ordre indiqué par le sort.

Lorsqu'il y a plus d'un membre à élire pour une même Chambre, les candidats qui se présentent ensemble sont portés dans une même colonne. Les noms des candidats aux mandats effectifs sont inscrits les premiers selon l'ordre des présentations et sont suivis, sous la mention « suppléants », des noms des candidats à la suppléance également classés dans l'ordre des présentations. Toutes les listes sont classées dans le bulletin de vote dans l'ordre indiqué par le sort. La dernière colonne est réservée aux candidats présentés isolément et à leurs suppléants.

Si l'électeur adhère à l'ordre de présentation des candidats titulaires et suppléants de la liste qui a son appui, il noircit, au moyen du crayon mis à sa disposition, le point clair central de la case placée en tête de cette liste. S'il adhère seulement à l'ordre de présentation des suppléants, il donne un vote nominatif en noircissant, au moyen du crayon mis à sa disposition, le point clair central de la case placée à la suite du nom du candidat pour lequel il vote.

S'il adhère seulement à l'ordre de présentation des candidats suppléants, et veut modifier l'ordre de présentation des titulaires, il donne un vote nominatif au titulaire de son choix. S'il n'adhère enfin à l'ordre de présentation ni pour les titulaires ni pour les suppléants, et veut modifier cet ordre, il marque un vote nominatif pour un titulaire et un vote nominatif pour un suppléant appartenant à la même liste. Lorsqu'il n'y a qu'un membre à élire ou lorsque l'électeur veut donner son suffrage à un candidat isolé à qui le bulletin n'assigne aucun suppléant, il vote conformément au premier alinéa.

Mouscron. — *Un vol de marchandises au dépôt de la station.* — Mercredi, dans la matinée, des ouvriers occupés au chargement de marchandises dans les magasins du dépôt de la station de Mouscron, s'aperçurent de la disparition d'un certain nombre de bobines de laines peignées. Trois expéditeurs de Mouscron, MM. Gondrand frères, Bixner et Samyn, sont les victimes de ce vol, le troisième qui se commet à la gare depuis très peu de temps. Les marchandises enlevées représentent une valeur de 600 francs. Une enquête administrative est ouverte au sujet de ces vols dont les auteurs demeurent inconnus.

Tournai. — *Récompenses honorifiques.* — Le *Moniteur* publie une longue liste de distinctions décernées à des fonctionnaires et agents du département des chemins de fer, postes et télégraphes. Nous remarquons les suivantes :

Croix civique de 1re classe : MM. V. Baudour, chef de bureau au service de l'exploitation, aux chemins de fer ; J. Lapierre, chef de division de 1re classe à l'administration des postes.

Médaille de 1re classe : MM. A. Isbecque, directeur de service aux voies et travaux ; L. Dewasme et F. Droissart, commis-chefs, id. ; B. Dandrimont, commis-chef aux télégraphes ; J.-B. Broux, chef de station de 4e classe ; F. Lestarquet, premier chef-garde ; A. Demillequand, facteur des postes.